

Ecrit par le 31 janvier 2026

Les experts-comptables lancent le chatGPT de la profession



À l'occasion de son 79^e Congrès annuel qui enregistre un record d'affluence avec plus de 7 500 experts-comptables présents, l'Ordre des experts-comptables dévoile deux innovations majeurs qui marquent une étape clé dans la transformation numérique de la profession : le data lake 'La Source' et le chatbot ExpertCHAT. Ces nouveaux outils visent à renforcer l'engagement de l'Ordre dans le soutien à la digitalisation des cabinets pour leur offrir des solutions concrètes et répondre aux défis actuels et futurs.

« Le data lake 'La Source' est un projet d'envergure nationale destiné à centraliser et exploiter les données comptables et extra-financières collectées par notre profession, tout en garantissant sécurité et confidentialité, explique l'Ordre des experts-comptables qui vient de tenir son congrès annuel à

Ecrit par le 31 janvier 2026

Marseille. Cette plateforme mutualisée permet aux professionnels de la comptabilité de tirer parti des données en temps réel pour offrir des services à haute valeur ajoutée à leurs clients, tout en garantissant la sécurité et la confidentialité des informations conformément au RGPD. »

Ce nouvel outil offre des fonctionnalités avancées, telles que Diagnostic FEC, permettant des analyses précises des données comptables pour sécuriser l'exercice des professionnels. Le data lake est ainsi une réponse aux besoins croissants des entreprises en matière de prévision économique et de durabilité : ce dispositif intègre également Jedataviz, permettant une comparaison rapide et efficace des performances financières des clients par rapport à des entreprises similaires du même secteur. L'initiative Impact Durabilité, une plateforme de reporting ESG (environnemental, social et de gouvernance) pour accompagner les entreprises vers plus de durabilité, vient également compléter le data lake.

« Cette innovation est la clé pour garantir notre pérennité dans un environnement de plus en plus digitalisé. »

Cécile de Saint Michel, présidente de l'Ordre des experts-comptables

Ce data lake sera enrichi de données sociales grâce à une convention signée pendant le congrès avec AGIRC-ARCCO qui permettra d'apporter des éléments factuels aux clients sur les questions de rémunération.

« Le data lake 'La Source' est bien plus qu'un outil : il incarne l'avenir de notre profession. En capitalisant sur notre patrimoine data, nous nous donnons les moyens de créer de la valeur pour nos clients, d'assurer notre indépendance et de nous positionner en tant que conseillers stratégiques incontournables. Cette innovation est la clé pour garantir notre pérennité dans un environnement de plus en plus digitalisé. L'avenir de notre métier passe par l'exploitation de ces données, et c'est ensemble que nous allons relever ce défi. » affirme Cécile de Saint Michel, présidente de l'Ordre des experts-comptables.

[Devant les experts-comptables, Édouard Philippe plaide pour la simplification administrative](#)

ExpertCHAT : un assistant numérique pour une gestion simplifiée des cabinets

En complément de 'La Source', l'Ordre lance également ExpertCHAT, un chatbot conçu spécifiquement pour répondre aux questions techniques et réglementaires des experts-comptables. Accessible 24h/24 et 7j/7, ExpertCHAT permet une gestion simplifiée des missions quotidiennes, avec des réponses instantanées sur des sujets variés tels que la fiscalité, la comptabilité et les obligations juridiques. Il a été construit en intégrant une version privée de la technologie chatGPT développée par OpenAI.

Ecrit par le 31 janvier 2026

« Nous plaçons l'Ordre à la pointe des évolutions technologiques en matière de données et d'Intelligence Artificielle. »

Boris Sauvage, vice-président de l'Ordre des experts-comptables en charge du secteur numérique.

Ces deux outils illustrent la volonté de l'Ordre des experts-comptables d'accompagner la profession dans sa transformation numérique. En capitalisant sur les nouvelles technologies, l'Ordre place les experts-comptables au cœur de l'économie de la donnée, leur permettant de rester des conseillers stratégiques indispensables pour les entreprises françaises. Le lancement de 'La Source' et d'ExpertCHAT s'inscrit dans une démarche plus large de digitalisation et de renforcement des compétences de la profession, dans un contexte où l'intelligence artificielle et les enjeux de durabilité sont devenus centraux.

« Par notre action, nous plaçons l'Ordre à la pointe des évolutions technologiques en matière de données et d'Intelligence Artificielle. C'est aussi une première étape vers de nouvelles innovations comme la comptabilité prédictive et la collecte de données nous permettant d'entraîner nos propres moteurs d'IA » affirme Boris Sauvage, vice-président de l'Ordre des experts-comptables en charge du secteur numérique.

Les experts-comptables de Paca prêtent serment

Ecrit par le 31 janvier 2026



70 nouveaux experts-comptables viennent de prêter serment à l'occasion de l'assemblée générale du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables Provence Alpes Côte d'Azur qui vient de se tenir à Marseille. Parmi eux : 5 Vauclusiens.

70 nouveaux professionnels inscrits au tableau de l'ordre des experts-comptables de Provence-Alpes-Côte d'Azur viennent d'officiellement de prêter serment lors de l'assemblée générale du [Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables Provence-Alpes-Côte d'Azur \(Croec Paca\)](#). Parmi eux figurent 5 Vauclusiens : [Carole Beau-Beverini](#), [Asmae Bouchnafa](#), [Sabine Buravand Zoppi](#), [David Parades](#) et [Roxane Vernhes](#). Ces derniers rejoignent les 2 332 experts-comptables de la région.

Ils ont tous prêté serment devant leurs familles, leurs pairs et [Catherine Brigant](#), directrice régionale des Finances Publiques et marraine de la promotion, du cru 2022 lors d'une cérémonie solennelle qui s'est tenue à Marseille.

Une soirée durant laquelle Roxane Vernhes a reçu le prix Interfimo pour son mémoire sur l'intégration d'un cabinet comptable de proximité au sein d'un grand groupe alors que [Rothna Koeung Kim](#), expert-comptable à Aix-en-Provence, s'est aussi vu remettre dans le même temps le prix du meilleur mémoire.

[Lire également : \(Vidéo\) Nicolas Férand : « L'expert-comptable de demain va pouvoir faire son véritable métier : accompagner le chef d'entreprise. »](#)

Une profession réglementée présentant des garanties de moralité

L'événement a aussi permis à [Nicolas Férand](#), président de l'Ordre, de rappeler les grands principes de cette profession réglementée placée sous la tutelle du Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget.

« Acteurs incontournables de la vie économique, les experts-comptables appartiennent à une profession réglementée régie par l'Ordre des experts-comptables qui assure la défense de l'honneur et de

Ecrit par le 31 janvier 2026

l'indépendance de la profession qu'il représente, rappelle le Croec Paca. Seuls les professionnels titulaires du Diplôme d'Expertise Comptable et présentant des garanties de moralité peuvent procéder à cette inscription. Une fois reconnus experts-comptables, ils sont ensuite soumis à de nombreuses obligations : respecter le code de déontologie et les normes professionnelles, faire l'objet de contrôles réguliers sur leur activité professionnelle ou encore se soumettre à une obligation d'assurance civile professionnelle. À défaut d'être inscrit au Tableau de l'Ordre, la personne peut être poursuivie au pénal pour exercice illégal de la profession d'expert-comptable ou pour usurpation du titre. »

« Le recours à un faux comptable et expert-comptable peut conduire au dépôt de bilan. »

Nicolas Férand, président de l'Ordre

« En 2022, le Conseil régional de l'ordre des experts-comptables a enregistré près de 190 signalements, précise Nicolas Férand. En tant qu'institution représentative de la profession, c'est notre rôle de mettre en garde les entreprises face à telles pratiques. Le recours à un faux comptable et expert-comptable peut conduire au dépôt de bilan. »

Les experts-comptables face au défi du recrutement

Actuellement, la profession est également confrontée à de vraies difficultés de recrutements.

« Malgré une offre d'emplois en constante croissance, la profession comptable est confrontée à des difficultés de recrutement : manque de collaborateurs sur le marché, manque de connaissance des métiers existants dans les cabinets ou encore image faussée de leur fonctionnement et des perspectives d'évolution professionnelle, confirme l'Ordre régional. Pour y faire face et anticiper les besoins sur les prochaines années consécutivement aux évolutions des services délivrés, des compétences attendues et des emplois proposés, le CROEC Paca se mobilise. Il participe à de nombreux évènements tels que des salons et intervient dans les écoles. Le CROEC Paca organise régulièrement des réunions avec les responsables pédagogiques des écoles. Les étudiants sont invités chaque année à participer au congrès régional. Des conventions de partenariats ont également été signées avec les écoles qui ont pu ainsi obtenir le label de la profession. »

L.G.

Le Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables Provence Alpes Côte d'Azur en chiffres

- 2 332 experts-comptables en Paca
- 2 914 sociétés d'expertise comptable
- 590 experts-comptables stagiaires
- 10 000 collaborateurs

Ecrit par le 31 janvier 2026

Avignon : Aubanel renouvelle son partenariat avec l'Ordre des experts-comptables



Pour la sixième année consécutive, à l'initiative du [Greta-CFA Vaucluse](#), le lycée [Théodore Aubanel](#) a organisé une rencontre entre ses étudiants et les professionnels de la gestion comptabilité. A cette occasion, la convention de partenariat entre l'établissement et l'[Ordre des experts-comptables](#) a été renouvelée.

Ce jeudi 15 juin, les étudiants et apprentis du lycée [Théodore Aubanel](#) étaient invités à assister au renouvellement de la convention de partenariat entre l'établissement et l'[Ordre des experts-comptables](#). Les objectifs de ce partenariat sont notamment d'élargir les cabinets susceptibles de recruter des apprentis (BTS, DCG et DSCG), d'enrichir les structures d'accueil de stage et de développer les collaborations permettant d'approfondir les connaissances des étudiants sur le monde de l'entreprise.

[Nicolas Férand](#), président du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables (CROEC) de PACA et signataire de la convention, a profité de cette rencontre pour prodiguer quelques conseils aux étudiants

Ecrit par le 31 janvier 2026

« d'un des meilleurs centres de formation de la région ». « La première des choses est d'être curieux. Vous pourrez toujours réutiliser vos connaissances sur d'autres dossiers » a-t-il expliqué avant d'évoquer l'évolution de la profession à laquelle les étudiants seront bientôt confrontés : [la réforme de la facture électronique](#).

D'élève à professionnel : la boucle est bouclée

La soirée a également permis le témoignage d'anciens élèves du lycée pour lesquels « c'est toujours un plaisir de revenir à Aubanel ». Plusieurs d'entre eux ont souligné la qualité de la formation proposée malgré sa difficulté : « il faut s'accrocher, mais ne lâchez pas, le travail paye toujours ». Pour rappel, l'établissement propose : un BTS comptabilité et gestion, un diplôme de comptable et de gestion (DCG) et un diplôme supérieur de comptabilité et gestion (DSCG). Chaque année, près de 150 apprentis sont formés en comptabilité, de Bac +2 à Bac +5.

La soirée s'est clôturée par un moment de rencontre convivial entre professionnels, partenaires du [Greta-CFA Vaucluse](#) et étudiants. Au cours de ce « speed meeting », anciens et actuels élèves de l'établissement ont pu échanger sous le regard de leurs professeurs, pour lesquels le travail semble accompli : « nos anciens élèves sont venus aujourd'hui en tant que professionnels et cherchent à recruter nos étudiants. La boucle est bouclée ».

Avec 'Allô impôt' l'ordre des experts-comptables vous aide à déclarer gratuitement vos impôts

Ecrit par le 31 janvier 2026



Du lundi 22 au vendredi 26 mai prochain, [l'ordre des experts-comptables](#) lance l'opération [Allô Impôt](#). Une initiative placée cette année sous le signe notamment des retraites, des pensions et du patrimoine immobilier.

Avec 'Allô impôt', l'ordre des experts-comptables* accompagne désormais depuis 13 ans les citoyens dans leurs démarches de déclaration de leurs impôts.

« La mobilisation nationale de nos experts-comptables bénévoles permet chaque année d'accompagner des milliers de contribuables dans leurs démarches, explique Cécile de Saint-Michel, présidente du Conseil national de l'ordre des experts-comptables. Les questions sur les pensions, retraites et patrimoniales sont primordiales pour certains de nos appelants. Avec Allô Impôt, au-delà de renseigner, nous conseillons les contribuables pour leur permettre de déclarer plus sereinement. »

Comment ça marche ?

Pour trouver les réponses aux questions de fiscalité personnelle les contribuables peuvent se rendre sur le site www.allo-impot.fr. Ils peuvent aussi appeler le 0 8000 65432 pour échanger avec un expert-comptable (tous les jours ouvrés de 9h à 18h - nocturnes jusqu'à 21h les mardi 23 et jeudi 25 mai).

Par ailleurs, en région, les experts-comptables assurent également des permanences et offrent la possibilité aux contribuables de venir les rencontrer directement. Les permanences ouvertes seront indiquées sur le site www.allo-impot.fr.

Spécial retraites, pensions et patrimoine immobilier

Si les experts-comptables répondent à toutes vos questions, cette édition 2023 d'Allô impôt est placée

Ecrit par le 31 janvier 2026

plus spécifiquement sous le thème ‘retraites, pensions et patrimoine immobilier’.

Déclaration 2023 : quelles nouveautés pour les séniors ?

En 2023, les changements concernant les séniors sont peu nombreux mais il y en a.

Immobilier : Nouvelle déclaration obligatoire des biens immobiliers en place depuis le 1er janvier.

Inflation : Revalorisation de 5,4 % du barème de l’impôt sur le revenu pour tenir compte de l’inflation.

Majoration d'une demi-part : Les veufs et veuves de plus de 74 ans dont le conjoint était titulaire de la carte du combattant au moment de son décès bénéficient également de la majoration d'une demi-part, quel que soit l’âge auquel le conjoint est décédé.

Crédit d’impôt : Si, en 2022, les contribuables ont bénéficié de l’avance immédiate de crédit d’impôt pour l’emploi à domicile, le montant perçu au titre de cette avance est prérempli. Ce montant sera ajouté dans le calcul du solde de l’impôt sur le revenu.

Sans oublier quelques points de vigilance...

Retraites

Déduction possible des cotisations versées à un plan épargne retraite du revenu global dans certaines limites.

Imposition de l’indemnité de départ à la retraite si celui-ci est volontaire.

Revenus du patrimoine

Déclaration à l’IFI pour les contribuables dotés d’un patrimoine immobilier net taxable supérieur à 1,3 M€.

Choix des frais réel ou microfoncier pour les propriétaires.

Dons aux associations

Attention également à bien renseigner les dons dans la déclaration. Bien remplir sa déclaration conditionne le montant de l’avantage fiscal. Il faut donc faire la distinction entre les dons versés :

- aux associations qui les utilisent pour venir en aide aux personnes en difficulté. La réduction d’impôt est de 75 % du montant du don.
- aux associations, organismes d’intérêt général et fondations reconnues d’utilité publique. La réduction d’impôt est alors de 66 % du montant du don.

Les dates limites des déclarations 2023

Ouverture de la déclaration en ligne : **13 avril 2023**

La date limite de dépôt des déclarations papier : **22 mai 2023**

Trois dates limites pour la déclaration en ligne sont fixées selon le département dans lequel se situe le domicile au 1er janvier 2023 :

- Départements 01 à 19 et non-résidents : 25 mai 2023 (Ardèche et Bouches-du-Rhône),
- Départements 20 à 54 : 1er juin 2023 (Gard et Drôme)
- Départements 55 à 976 : 8 juin 2023 (Vaucluse).

Ecrit par le 31 janvier 2026

L.G.

*L'Ordre des experts-comptables rassemble 21 000 professionnels, 130 000 collaborateurs et 6 000 experts-comptables stagiaires, pour un marché de près de 12 milliards d'euros. Placé sous la tutelle du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, l'Ordre des experts-comptables a pour rôle d'assurer la représentation, la promotion, et le développement de la profession française d'expert-comptable. Il veille, par ailleurs, au respect de la déontologie, de la qualité et de la discipline professionnelle.

Accompagnement des entreprises, soutien à la création : les experts comptables et Pôle emploi s'engagent



Forts des coopérations locales qui ont fait leurs preuves auprès des adhérents

Ecrit par le 31 janvier 2026

de l'ordre des experts comptables. Pôle emploi, l'ordre des experts comptables Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Aix-Bastia, signent un accord pour accompagner les recruteurs et les porteurs de projet ce 8 juillet 2022, à Cannes à l'occasion du congrès national des experts comptables.

L'ordre des experts comptables et Pôle emploi coopèrent régulièrement en faveur de la création d'entreprise et de la promotion des aides et mesures pour l'emploi.

« Les experts comptables sont très proches des entreprises au quotidien. Il est important qu'ils connaissent tous les services de Pôle emploi afin de conseiller leurs clients et élargir leur palette d'intervention », déclare Colette Weizman, Présidente de l'Ordre des Experts Comptables Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Par exemple, Pôle emploi accueille des experts comptables en agence et lors d'événements comme la semaine nationale Restart organisée chaque année en septembre pour conseiller les porteurs de projet dans leur création ou reprise d'entreprise. Parallèlement, dans le cadre des opérations « business story création », menées par l'Ordre, Pôle emploi intervient sur les droits et les devoirs du porteur de projet.

« L'expertise des experts comptables en termes de création d'entreprise est incontournable et nécessaire aux porteurs de projet. Notre accord va amplifier leur accompagnement dans l'ensemble de la région. Parallèlement leur information sur l'évolution des aides et services de Pôle emploi compte pour leurs clients. Ces derniers, comme tous les recruteurs, peuvent par exemple bénéficier des mesures du Plan d'investissement dans les compétences que nous gérons pour le compte de l'Etat », déclare Pascal Blain, directeur régional Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La coopération sera développée sur les thèmes suivants :

- L'information commune à destination des porteurs de projet de création/reprise d'entreprises,
- La communication sur les aides et mesures, les évolutions règlementaires, utiles aux experts comptables, aux commissaires aux comptes et à leurs adhérents,
- L'identification des besoins de recrutement des adhérents des deux organismes, en vue de les accompagner pour faciliter leurs recrutements,
- La mise en œuvre des actions de formation propices à répondre à leurs besoins en ressources humaines.

Ecrit par le 31 janvier 2026

(Vidéo) Jean-Marc Mielle : “Nos anciens sont devenus des experts-comptables et viennent nous prendre des stagiaires et des apprentis .”



Rencontre sur le studio de [L'Echo du Mardi](#) lors de la [“Grande soirée Comptable”](#) organisée par [Aubanel for Business](#) avec [Jean Marc Mielle](#), Directeur délégué à l'enseignement supérieur du [Lycée Aubanel](#).

Ecrit par le 31 janvier 2026

(Vidéo) Jérôme Genton : “Les buts d’Aubanel for Business rejoignent ceux de nos cabinets d’experts-comptables.”



Rencontre sur le studio de [L'Echo du Mardi](#) lors de la "[Grande soirée Comptable](#)" organisée par [Aubanel for Business](#) avec Jérôme Genton, représentant l'[Ordre des Experts-Comptable Provence-Alpes-Côtes d'Azur](#).

Ecrit par le 31 janvier 2026

Aubanel for Business : convention de partenariat avec l'Ordre des Experts Comptables



Lors d'une cérémonie regroupant l'[Ordre des Experts-Comptables](#), le [Greta-CFA Vaucluse](#), les professeurs, étudiants et apprentis, une convention de partenariat a été signée entre le [lycée Théodore Aubanel](#) et l'Ordre des Experts Comptables du conseil régional de Marseille Provence-Alpes-Côte d'Azur, jeudi 16 juin.

La cérémonie s'est tenue le 16 juin au [lycée Théodore Aubanel](#). A cette occasion, les étudiants et les

Ecrit par le 31 janvier 2026

apprentis, actuels et anciens, étaient invités à assister à la signature de la convention de partenariat entre le lycée et l'[Ordre des Experts Comptables du conseil régional de Marseille Provence-Alpes-Côte d'Azur](#).

Les objectifs de cette convention de partenariat sont d'élargir les cabinets susceptibles de recruter des apprentis (BTS, DCG et DSCG), d'enrichir les lieux de stage, de développer les conférences destinées à informer les étudiants sur l'évolution des pratiques professionnelles dans les métiers de la comptabilité et de développer la collaboration dans l'organisation et l'animation des manifestations destinées à approfondir les connaissances des étudiants du monde de l'entreprise.

La soirée a commencé avec un discours de [Jean-Marc Mielle](#), directeur délégué à la formation professionnelle et technologique, qui a tenu à rappeler quelques chiffres concernant les formations en comptabilité et gestion proposées par Aubanel for Business. Le lycée propose trois formations : un BTS comptabilité et gestion, un diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) et un diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG). Chaque année, 175 étudiants sont formés, dont 150 apprentis en comptabilité, de Bac +2 à Bac +5. Également, le lycée Théodore Aubanel, c'est : 5 500 dossiers déposés sur la plateforme Parcoursup, dont 1 500 pour des formations en comptabilité et gestion.

[Christophe Michel](#), proviseur du lycée Théodore Aubanel, Jérôme Genton, représentant l'Ordre des Experts Comptables Marseille PACA et [Catherine Deman](#), présidente du [Greta-CFA Vaucluse](#), ont ensuite pris la parole pour s'exprimer et saluer la collaboration, avant de signer la convention de partenariat.

La soirée s'est poursuivie avec les témoignages d'anciens apprentis aux parcours différents et uniques. Des parcours salués par Jean-Marc Mielle qui a exprimé sa fierté concernant cette diversité. S'en est suivie un moment de rencontre et d'échange entre les étudiants et les experts comptables. Enfin, la soirée s'est achevée par un concert des [Bluesy Buddies](#).

Ecrit par le 31 janvier 2026



Avec 'Allo impôt 2022' les experts-comptables répondent gratuitement à toutes vos questions

Ecrit par le 31 janvier 2026



Du 19 au 25 mai, [l'Ordre des experts-comptables](#) organise '[Allo impôts](#)' afin de vous accompagner gratuitement dans le remplissage de votre déclaration d'impôt. L'accent est mis cette année sur le patrimoine et les retraites : crédits d'impôt, déclaration de la prime de départ à la retraite, impôt sur l'immobilier...

Ecrit par le 31 janvier 2026

« Même si la déclaration est préremplie par l'administration fiscale, il est important d'en vérifier tous les éléments, explique l'Ordre national des experts-comptables. D'autant plus en cas d'évolution de sa situation familiale, de départ à la retraite, ou encore pour déclarer des revenus fonciers ou des dépenses donnant droit à des crédits ou réductions d'impôts : salarié à domicile, dons, etc. Depuis plus de 10 ans, les experts-comptables se mobilisent à travers l'opération Allo Impôt pour guider et accompagner les déclarants. »

Parmi les nouveautés fiscales à ne pas manquer cette année

Le dispositif du crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile comprend désormais certains services rendus à l'extérieur du domicile (accompagnement des personnes âgées à l'extérieur du domicile ou au supermarché par exemple).

Pour les nouveaux retraités : il est nécessaire de déclarer la prime de départ à la retraite (vérifier que cela a été fait par l'employeur).

Eléments importants à rappeler également

- Les services de téléassistance, mais aussi les petits travaux (plomberie, jardinage, informatique) bénéficient également d'un crédit d'impôt.
- Les dons au profit d'organismes reconnus d'utilité publique font l'objet d'une réduction d'impôt.
- Lors de la déclaration des revenus immobiliers : renseigner la bonne catégorie : location meublée, location nue, location saisonnière.... Ainsi que le régime d'imposition : système forfaitaire ou au réel.
- Pour la déclaration des revenus mobiliers : le prélèvement forfaitaire unique ('flat tax') n'est pas forcément intéressant pour les contribuables qui disposent d'un abattement important sur leurs plus-values (notamment pour les titres détenus depuis plus de 8 ans).

10 ans d'engagement

« Depuis plus de 10 ans déjà, nos confrères se mobilisent bénévolement au service des contribuables, rappelle Lionel Canesi, président du Conseil national de l'ordre des experts-comptables. Nous sommes très fiers de cet engagement de la profession et de la confiance que les Français nous accordent lors de cette étape importante qu'est la déclaration d'impôts. »

Pour trouver les réponses à toutes ces questions, le numéro gratuit 08000 65432 ainsi qu'un site internet (allo-impot.fr) sont à disposition des déclarants.

L'opération citoyenne se déroulera de 9h à 18h (lors week-end et consultations nocturnes le jeudi 19 et mardi 24 mai jusqu'à 21h).

Ecrit par le 31 janvier 2026

Les dates limites de déclaration en 2022 :

- **Ouverture de la déclaration en ligne : 7 avril 2022.**
- **La date limite de dépôt des déclarations papier est fixée au jeudi 19 mai à minuit**
- Trois dates limites pour la **déclaration en ligne** sont fixées selon le département dans lequel se situe le domicile **au 1^{er} janvier 2022** :
 - Départements 01 à 19 et non-résidents : **24 mai 2022**
 - Départements 20 à 54 : **31 mai 2022**
 - Départements 55 à 976 : **8 juin 2022**.